

# Mesures de restriction à respecter en période de sécheresse

## Usages d'agrément

**ALERTE RENFORCÉE**

Gestes  
Éco-  
citoyens



**INTERDICTION** des prélèvements domestiques dans les cours d'eau (retrait pompe mobile et tout autre dispositif de pompage)



**INTERDICTION** de laver les véhicules (hors stations professionnelles)



**INTERDICTION** d'arroser les pelouses, espaces verts, golfs (hors greens et départ de golf), stades et autres espaces sportifs  
Arrosage interdit des potagers entre 6h et 20h



**INTERDICTION** de fonctionnement des fontaines publiques à circuit ouvert



**INTERDICTION** de remplir les piscines (hors compléments et nouvelles constructions) et de remplir ou maintenir le niveau des plans d'eau à usage personnel



**INTERDICTION** de laver les voiries (hors impératif sanitaire ou de sécurité et usage de balayuses laveuses automatiques) et de laver les terrasses et façades

Retrouvez également les mesures prises pour les usages professionnels sur le site internet des services de l'État en Drôme

<http://www.drome.gouv.fr/gestion-de-la-secheresse-r1489.html>

Politiques publiques > Environnement, risques naturels et technologiques > Environnement > Eau et milieux aquatiques > Gestion de la Sécheresse